

## Comment payer vos impôts ? Sur Internet !



La direction Départementale des Finances Publiques communique sur le paiement direct en ligne par internet de l'impôt.

Par ailleurs, elle vous informe que les avis d'imposition seront délivrés par courrier ou internet aux dates suivantes :

- Impôts sur le revenu : 25 août et 9 septembre par courrier, 3 et 18 août en ligne.

- Taxe d'habitation : à partir du 30 septembre et du 3 novembre pour les personnes non mensualisées ; à partir du 15 octobre et du 13 novembre pour les personnes mensualisées.

- Taxe foncière : à partir du 31 août pour les personnes non mensualisées et à partir du 15 septembre pour les personnes mensualisées.

Retrouver toutes les informations aux particuliers sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)